

convoque des témoins, des membres du cabinet et des représentants de la main-d'œuvre, et qu'il se penche sur ce problème".

En même temps, il n'est guère difficile d'admettre, ainsi que l'affirme le sous-amendement, que le chômage pose au pays un problème de plus en plus grave et qui réclame, de la part du gouvernement fédéral, une action immédiate en vue de prévenir une plus grande détresse économique. Nous appuierons le sous-amendement, parce que nous sommes d'avis qu'il exprime un état de fait. Une fois le cas du sous-amendement réglé, s'il est rejeté, nous nous prononcerons en faveur de l'établissement d'un comité. A la vérité, si cela pouvait se faire, nous n'aurions aucune objection à ce que les deux soient adoptés du même coup. Qu'on institue un comité, mais aussi que le Gouvernement assume sa pleine responsabilité et qu'il envisage le problème dès maintenant, même si la solution qu'il préconiserait pourrait ne pas être nécessairement à longue portée. Nous pourrions obtenir cela du comité.

**M. J. H. Dickey (adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense):** Monsieur l'Orateur, le débat a, certes, servi à démontrer (s'il y avait, toutefois, lieu d'en fournir la preuve), que les membres du Gouvernement et tous les députés souhaitent ardemment maintenir dans notre pays le niveau d'emploi le plus élevé ainsi que l'activité industrielle et économique la plus intense qu'on puisse obtenir. Le spectre du chômage n'a rien de bien gai, non seulement pour les députés, mais pour toute notre population. Le souvenir de la période qu'on appelle maintenant les années de famine, les années 30, est trop vivace pour permettre à quiconque de sous-estimer ou de minimiser la gravité du chômage. Un proverbe dit que "le temps guérit toutes les blessures", mais le souvenir de ces années est encore assez marqué dans l'esprit de notre population, pour qu'à ses yeux les termes "chômage" et "crise" revêtent une extrême gravité.

Il serait donc assez raisonnable d'admettre que l'apparition du chômage dans notre économie au cours des quelques derniers mois doive causer quelque inquiétude à la Chambre, parmi les syndicats ouvriers et le public en général. Toutefois, nous avons une autre raison d'éprouver de la surprise et de la consternation. Depuis quelques années, nous sommes habitués à une hausse continue de tous les indices de l'activité industrielle du pays, et quand l'un de ces indices, celui de l'emploi, semble accuser quelque vacillement, c'est tellement inusité, que nous sommes enclins à y attacher plus d'importance que nous ne lui en attribuerions normalement.

Les membres des deux côtés de la Chambre qui ont parlé de la question ont étudié le sujet très attentivement. On admet que dans l'étude d'un problème de cette sorte, il faut tout d'abord aller au fond des choses. Sans savoir ce qui en est, on ne saurait se former une idée exacte et précise de la question. On s'est demandé, aussi bien en cette enceinte qu'à l'extérieur, quel est le nombre exact des chômeurs au pays en ce moment.

Selon moi, le ministre du Travail a présenté de façon très compétente, hier après-midi, un résumé des plus complets de la situation. Il en a été ainsi du discours qu'a prononcé plus tard, ce jour-là, le très honorable ministre du Commerce.

Ces résumés donnent, je crois, une idée exacte de la situation véritable. Ils sont le résultat d'une étude de la situation qui n'a pas été faite à la hâte, mais qu'effectuent régulièrement des organismes d'État qui sont établis à cette fin et qui font rapport de temps à autre. Le Bureau fédéral de la statistique vérifie constamment la situation de l'embaufrage au Canada.

Au cours du présent débat, je n'ai entendu aucun député dire que ces chiffres se sont révélés sensiblement faux par le passé. Or les chiffres qu'on a établis d'après la méthode appliquée à l'égard des relevés passés, que les constatations ont révélé exacts, indiquent qu'il y a environ 280,000 sans-travail dans le pays actuellement. On a eu recours aux services du ministère du Travail pour examiner la situation et le ministre a fait rapport de cette situation, ainsi que l'envisage le ministère.

Cependant, monsieur l'Orateur, le chiffre de 280,000 chômeurs est élevé et aucun député ne désirerait le sous-estimer. Beaucoup de députés, y compris le ministre du Travail, qui ont pris part au débat, ont signalé à bon droit que le nombre des chômeurs n'est pas simplement une donnée statistique, mais qu'il peut représenter une réelle difficulté. Tous les députés s'en rendent parfaitement compte et le reconnaissent.

Cependant, ce chiffre même doit être envisagé dans une certaine perspective. Comme on l'a fait observer hier, il se rapproche beaucoup du pourcentage de la main-d'œuvre reconnu par les syndicats ouvriers et par les économistes comme étant le pourcentage de chômeurs qu'on peut classer dans la catégorie du "chômage de friction".

**M. l'Orateur:** Puis-je demander à l'honorable député d'interrompre son discours, car nous sommes sur le point de recevoir un message du Sénat.